

Etat des Réparations faites à la Fontaine de
 l'ancienne Communauté, dite du Collège, au mois
 de Juillet (1870), dont la Dépense est répartie ainsi
 qu'il suit :

Savoir : Dépense Totale 263^{fr} 56^{cs}

1/2 pour le Collège	131 ^{fr} 78 ^{cs}
2/5 pour la Epoux Fontaine	52 ^{fr} 70 ^{cs}
1/5 pour Dumont Doromé	26 ^{fr} 36 ^{cs}
1/5 pour Oudred	26 ^{fr} 36 ^{cs}
1/5 pour Labanne	26 ^{fr} 36 ^{cs}

Total Egal 263^{fr} 56^{cs}

Détail de la Dépense:

1 ^{re} Réparation 6 Jours 1/2 de maçon à 2 ^{fr}	13 ^{fr} 00
Pri chez Labanne 50 kilos de chaux	2 ^{fr} 50
2 ^e Réparation Compté de Dumont Doromé pour la corse ^{en plomb.} 188.06	188 ^{fr} 06
Ciment pri chez Patard	3 ^{fr} 50
20 livres de chaux	5 ^{fr} 00
28 Jours 1/2 de maçon à 2 ^{fr} 00	56 ^{fr} 00

Total Egal 263^{fr} 56^{cs}

payé le 22 Avril 1871

Le 23 9bre 1863

Compte des Journes faites pour arranger
la fontaine du colige au soir

le 23 9bre

le 24

2 Journes
2 Journes

une pierre placée au colige après la
fontaine

26 litres de chaux — 1f 50c

4 Journes qui monte — 1f 65c

Total

9f 15c

J'ai l'honneur de vous saluer, Dumentilly

État des Réparations faites à la Fontaine
de l'ancienne Communauté, dite du Collège, au
23^e 9^{bre} 1863, sous la Dépense et répartie
ainsi qu'il suit :

Savoir :

Dépense Totale — 9⁵ 15^c

1/2 pour le Collège — 4⁵⁰ 00^c

~~2/5 pour les D^{ns} Robert — 1⁰⁰ 85^c payé~~

1/5 pour Dumont — " 91⁰⁰ petite

1/5 pour Voudredi — " 91⁰⁰ petite

1/5 pour Labanne — " 91⁰⁰ petite

Total Egal — 9⁵ 15^c

Etat des Réparations faites à la
fontaine de l'Ancienne Communauté, site
du Collège au mois de Janvier 1802. dont
la Dépense est répartie ainsi qu'il suit:

Savoir:

Dépense Totale 11⁵⁰^c

1/2 pour le collège	5.75	
2/5 pour les mineurs Roberts	2.30	1
1/5 pour Darnous Doroni	1.15	1
1/5 pour Veuves:	1.15	
1/5 pour Labaume	1.15	12

Total Egal 11⁵⁰^c

Etat des Réparations faites à la fontaine de
 l'ancienne Communauté, dite du Collège, au mois
 de Juillet 1866, dont la Dépense est répartie
 ainsi qu'il suit :

Savoir :

	Dépense Totale	22 ⁵ 05 ^c
1/2 pour le Collège	—	11 ⁵ 05 ^c
2/5 ^e pour les mineurs Robert	—	4.40 p
1/5 ^e pour Dumont Bonnier	—	2.20 p
1/5 ^e pour Menot	—	2.20 p.
1/5 ^e pour Labaume	—	2.20 p
	Total Egal	22 ⁵ 05 ^c

Détail de la Dépense :

M^r Dumaitre y a fait 9 Journées pour le besomment en menuiserie
 Lesquelles 9 Journées à 1⁵ 75^c montent ensemble 15⁵ 75^c
 Il a été fourni 5/8 de Suif 1. 00
 — — — Soufre ————— . 30
 50 livres Chanvre ————— 1. 00
 Bois Chanvre et paille ————— 1. 50
 Cire ————— 1. 00
 3 Corps en gré ————— 1. 50
 Total Egal — 22⁵ 05^c

Etat de la dépense faite à la fontaine
 de l'ancien Communauté de du collège, dans
 Le Mois de juillet 1853, dans l'arrondissement
 Est faite conformément à la déclaration de
 ayans droit, surant leur déclaration du 2 mars
 1841 éignée par eux.

Détail de la dépense

Terrassement et Maconnerie	{	Dernière h. maçon y compris à 1 ^{er} 50	11. 25
		Besselle id y id 1.40	9 80
Sournitures par Duguidre jeune			
		25 K de ciment romain à 30 ^{cs}	7 50
		arrangé les Corps de fournitures de Cirejaune	1 50
		fleur de soufre	" 50
		5 K de résine à 30 ^{cs}	1 50
		chaivre	50
		facon et pose	5 ..
		2 Cayon le grai	1 20
		Total	38 = 75

Mode de répartition.

			imbr	
	1/2 pour le collège	19 37		39 = 10
	2/5 ^{ème} pour les mineur robert	7 75		
	1/5 ^{ème} pour dumont Baroni	3 88	p	Le 14. 9 ^{be} 1853
Payé par Grosse	1/5 ^{ème} pour meust	3 88	p	Le 31. 7 ^{be}
	1/5 ^{ème} pour Baute	3. 88	p	Le 14. 9 ^{be}

Egal 38 = 76

Ju vérifié et approuvé par nous
 Maire d'Ymoutiers
 Le 8. 9^{be} 1853.



Le Maire
 Philippe Darbou

19 37
 35
 19 72

Etat de la dépense faite a la
 fontaine de la ^{communé} commune dits du college,
 au mois de juillet 1853. Tous la
 dépense est répartie entre les ayants droit
 conformément a sa déclaration écrite le 2 mars 1853,
 de la maniere suivante

Savoir: Dépense totale 38⁷⁵

1/2 pour le college	19. 37
2/5 pour les mineurs Robert	7 75
1/5 pour Demous Baroiné	3. 88
1/5 pour Meuet	3. 88
1/5 pour Baule	3. 88

Ensemble	38 ⁷⁶

Détail de la dépense.

Corrassement et maçonnerie	(Dumaitre L. ^{maçon} y a fait.	7 Journaux a 1 ⁵⁰	11 ²⁵
		Bessette maçon 7 is 1.40	9 80
Fournitures par Eugénie jeune			
25 K. de ciment romain a 30 ^{rs} L.K.			7 50
arrangé les corps et fournitures jaunes			1 50
plum de chaux			. 50
5 K. résine a 30 ^{rs}			1 50
fournitures de chaux			. 50
façon pour les avoir pesés			5. "
2 tuyaux de grai			1. 20
Total			38 ⁷⁵

12 avril 1842

M

Pardevant Pierre Paul

Augustin Lamouraud, licencie en droit et son
colleque notaire, a Lymouters, arrondissement
de Limoges, departement de la Haute-Vienne,
soussigne



Declaration

Compare

Monsieur Antoine Vacher, proprietaire,
demeurant a Lymouters

Lequel expose, qu'il est proprietaire, en
cette ville d'un jardin appele des ci devant
penitents bleus, sur lequel l'etablissement de
colleges pour son usage, est en droit de faire
les travaux necessaires a la ~~reparation~~ et a
l'entretien de la fontaine des ci devant
Ursulines

reparation

Qu'ayant voulu pratiquer dans son jardin
des travaux qui ont occasionne un exhaussement
de terrain, il a ete assigne devant monsieur
le juge de pais, a Lymouters, par acte
de Ravornier, huissier du treize decembre
mil huit cent quarante un.

En consequence monsieur Vacher
ne voulant pas que l'action qui
lui a ete intentee ait des suites,
declare par les presentes qu'il respecte



+ pourrait
[Signature]

~~la~~ ~~société~~ ~~est~~ ~~grevé~~ ~~son~~ ~~jardin~~
au profit du collège, et que si les
travaux qu'il y a faits, comme
ceux qu'il ~~peut~~ ~~faire~~ y faire
nécessiteraient un surcroît de dépenses,
ce surcroît serait supporté par
lui?

Cette déclaration est acceptée dans
l'intérêt de la ville d'Symoutiers
par monseigneur Labachevil, maire, a ce
faire présent

Dont acte

Fait à Symoutiers, en l'étude
dudit maître Gramouzeau, qui retient
la minute.

L'an mil huit cent quarante deux
et le douze avril

Lecture faite, les comparants ont
de ce requis, signé avec les notaires.

Signé à la minute Rache, Labachevil,
Eunis notaire et Gramouzeau notaire

En marge est faite la mention
suivante

Enregistré à Symoutiers le
vingt deux avril mil huit cent quarant

[Signature]

~~Les~~ deux folios ont trente deux recto
case deux. Recu deux francs et vingt centimes
pour le d'ume signi phantayre.

En foi de quoi les presentes ont
ete signies et sellies par le notaire soussigné
delecteur de la minute comme
successeur immediat de maître

Deux Remois
et trois notaires
muli. franouyand



Limbr	1.25
Robe	3.
Recherche	1.50
Total	6.75

rem.

Fontaine du Collège

Déclaration des ayants droit

Nous Souffignie Haute Bernard,
 aini Ruben et Jean Constant, propriétaires
 demeurant à Eymontiers, contractons aujourd'hui
 le 2 mars mil huit-cent quarante un
 l'obligation de concourir pour moitié
 dans les dépenses qu'occasionneront les
 réparations à faire à la fontaine du
 collège et cela proportionnellement à la
 valeur de notre propriété sur l'ancien
 bâtiment des résidences de la ville de
 Eymontiers en foi de quoi
 nous avons signé la présente déclaration
 de concert avec le maire d'Eymontiers
 représenté par son second adjoint
 en copie encre

Eymontiers le 2 mars 1841.

Haute Ruben N. Constant
 J. M. Cassouard
 H. A. T.

Mode de partage des réparations du Collège

- 1/2 pour la commune, l'autre 1/2 divisée ainsi qu'il suit
- 2/3 aux mineurs Robert (acquiesces le 18 47 parice cadast. 1006
- 1/3 a Barone
- 1/3 a Meusot
- 1/3 a Baule (labonne jeune acquiesces le 18 48. Par

acte passé devant Henri Cramouzan & me
à Lyon le 12 avril 1842 Le Sieur Antoine
Vacher, propriétaire des penitans Bleus, s'est
chargé pour avoir levé les terres & sur
La fontaine du Collège, de payer La
moitié de la dépense des Déblais

N^o Bourdarias L^o marchand acquereur
des penitans & trouve aux droits de Vacher
doit payer la moitié des Terrassement. qui se
font dans les penitans Bleus.

réparation
de la
fontaine de
l'ancien Communauté

Fontaine du Collège. &c.

Opéra 1841.
du 25 Avril au
20 mai 1841.
Somme à payer
246 = 31²

Etat des Journées et autres Dépenses
faites pour la réparation de la fontaine de l'ancien
Communauté, dont l'amoitié de cette dépense est
au compte de la ville, et l'autre moitié, aux ayants
droit Baule, Ruben et Constant, chacun
pour ce qui le concerne.

N ^o ordre	Nom	nombre de Journées	Prix	Somme à payer		
1	Sagard pierre	12 1/2	1.50	18 75	ci	18 75
2	Moineau	12	1 25	15 ..		15 ..
3	mercy Paul	3 1/2	1 25	4 37	Propos	4 37
4	riffataire	8	2	16 ..	Baule	16 ..
5	Mataly	8 1/2	1 50	12 75		12 75
6	Champeau	7	1 50	10 50		10 50
7	Tradelou	1	1 50	1 50		1 50
8	Magadoux Et.	2	1.20	2 40		2 40
9	Jean terrassier	2	1 50	3 ..		3 ..
10	Safage surveillant	8 1/2	1 ..	8 50		8 50
11	Comberaux	1	4.50	4 50		4 50
12	Comberaux, de conduite	28	.. 30	8 40		8 40
13	Pierres du chapitre ch.	28	.. 60	16 80	charretées	16 80
14	Cuffe pris à château ch.	3	.. 40	1 20		1 20
15	Cramoisy and Laurent, vente de 77 m ² de bois de la forêt de la Grange au J.					72 ..
16	Bris, et suivent son compte					21 45
17	mathieu jeune					1 50
18	Daigneperce, vente d'une pierre pour faire l'acheminement					7 ..
19	Demaricis vente de charbon					7 ..
20	Baule vente de bois pour faire la garnison					2 ..
0..	Comberaux de dépense					234 62
	1/100 pour l'architecte voyer sur journées élevées à 115 = 17					11 51
	Total général					246 13^c
	l'amoitié est de					123 06

Sommes non Sujettes au 1/10.

Cramoisy au Laitant, 71 metres & corps et payé 36 ^l .	72 ^l .
Compte de bien	24. 48
matiers	1 50
Daiguesera, vente d'une quene	7.
Dommarie, vente d'chauf	7.
Lafaye Surveillant	8. 50
Baule, vente d'bois	2. "
<p style="text-align: right;">Total Des Sommes non Sujettes au 1/10 . . . 119 = 48</p>	

La commune suit	173 23
Ruben	13 71
Constant	18 28
Baule	91 41
	246 63

Page San ta com^{me}

amman	15	
Lagarde	18	75
Lafaye	8	50
Molau	1	50
Jean Terrassés	3	"
Madame Sp	2	40
Cramponne Laurent	36	"

a. Perrin 25-61

137 12
 117 75

 19-37

110-75

Sangueres	7	
alamost	2	50
Malatry	12	75
Champcan	10	50
Pravelan	1	50

85.15 145-00

137 12

110.75

4ccm

Delacorn

Derubin

193.41

13.71

197 = 120

Fontaine
du collège

Etat des travaux pour la fontaine
de la Communauté 1838

pour le fût de fer 3 liv. et y once à 70 centime la livre " " " " 2 50
 pour le menuisier qui a fait le châssis " " " " " " " " 1 50
 pour le piaugnier 4 journées à 1 50 monte " " " " " " " " 6 00
 pour Manœuvre 3 journées et demi à 1 25 " " " " " " " " 4 35
 pour une Charette de Courroy " " " " " " " " " " 1 00
 pour tûse 7 Charettes " " " " " " " " " " " " 6 00
 pour le maçon et l'aveur 4 journées à 1 50 " " " " " " " " 6 00

Partage		Total	
La ville	2/10	36	27 - 28
Baule	4/10	18	
ruben	1/10	4	
		38	

Moi Baule j'ai fourni le camp

Partage		Total	
La ville	1/2 ou 5/10	13	62 - 72
Baule	4/10	10	90
ruben	1/10	2	72 - 72
		27	28

Par acte passé devant Henri Crampes et un notaire
 de la ville de Nantes le 12 Mars 1842. par les sieurs Baule et Crampes propriétaires des
 penitans de la ville de Nantes et de la fontaine de la Communauté de la ville de Nantes

an 1838

pour la fontaine du colige le 19 mai -	5 jours	7.50
pour le pavi de la cour le 28 mai -	3 jours	4.50
pour de gorse le lieu comme le 3 jule -	1 jour	1.00
pour avoir arrange la miere fontaine les 3 coten.		
tre -	1 jour	1.50
plus avoir soumie de sa au de brigue	2 f	2.00
		<u>12.00</u>

Merci

Compteur 7-60.
 pour lampes 5
12=60.

Pour le college 12 f.
 Pour l'ancien fontain 5 } -17 f.
 reste a la charge de Paul 4.50
 faire un mandat de 12=50

Copie du Compte Présenté par M. Paule

pour la réparation de la fontaine de la Communauté faite au
mois de juin 1838.

fil de fer 3 lb 9 onces 270.	2 40.
Le menuisier qui a fait 6 Clefs	1 - 50
piquette pionier 10 journées à 1 50.	6. "
un manoeuvr 3 journées à 1 - 25	4 - 35
une charrette Corroi	1. "
7 Charrettes de stuffe	6. "
4 Journées amercy paveur à 1 50	6. "
Total	27 = 25

La commune paye l'annuité ci 13 = 62

reste pour les copropriétaires 13 = 63.

Paule
courtant
rebu

ne si l'annuité restante doit être partagée
par égale portion c'est à dire par tiers
chacun devra 4 50. Si Monsieur
courtant ne doit que le 6^{me} de
l'annuité il ne doit que 2 50.